

Compte - Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2008

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
 GUILLARD François, 1^{er} adjoint
 MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
 GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
 TROUVE David, 4^{ème} adjoint
 CARRISSANT Pierrick
 BESNARD Jacques
 GARCON Jean-Paul
 BADIN Claire
 PÉZENNEC Loïc
 ROUYER David
 MOYNAT Isabelle
 TROCHU Pierre

Etaient absents :

BRIAND Claude (procuration à MINIER Marcel)
 TALLEC Christa (procuration à TROUVÉ David)

Ordre du jour :

- **Bibliothèque + Agence Postale Communale**
- **Extension école**
- **Réflexion sur le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI)**
- **Lotissement** : Projet route de Bléruais
- **Assainissement** : Etude faisabilité sur extension rue de Penhoët
- **Assainissement** : Projet d'acquisition de terrain rue du Moulin de la Hautière pour poste de relèvement à créer
- **Divers** :

⇒ **Bibliothèque + Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire fait part de la réunion de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) qui s'est réuni le 25 avril pour retenir les entreprises concernant les travaux de la bibliothèque et de l'Agence Postale Communale. La CAO a retenue les entreprises suivantes :

LOT	NATURE TRAVAUX	ENTREPRISE	PRIX HT
1	Maçonnerie	ROLLAND	74 971.10
2	Mur en terre	GUERNION	10 086.00
3	Charpente métallique	LE HOUERFF	25 508.50
4	Charpente bois	COMMEUREUC	6 127.77
5	Etanchéité	MINIER	14 258.20
6	Couverture ardoise	MINIER	2 301.88
7	Menuiserie bois	CARRISSAN	50 693.10
8	Cloisons sèches	BETHUEL	18 554.50
9	Carrelage, faïence	MASSARD	8 445.47
10	Peinture	APR	7 530.00
11	Electricité	PICARD	12 338.28
12	Chauffage, sanitaire	PICARD	22 799.50
Total			253 614.30

Dans le cadre de sa mission, Monsieur TURQUETY Joël, maître d'œuvre, après analyse des offres, a déclaré toutes ces offres recevables. Le Conseil Municipal approuve la décision de la CAO de retenir les entreprises ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces

dudit marché et tous les documents pouvant se rapporter à cette affaire et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général

⇒ **Extension école**

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif (APD) de l'Ecole (plans et estimation des travaux). Le montant estimatif des travaux est de 393 772 €HT. Le conseil municipal doit prendre une décision sur ce projet. Le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Définitif (APD) de l'Ecole et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cet avant projet.

⇒ **Réflexion sur le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI)**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David TROUVE pour exposer ce sujet. Monsieur David TROUVÉ expose au conseil le fonctionnement du RPI de MUEL/ST MAUGAN. Actuellement la commune fait un bilan et réfléchit sur le fonctionnement du RPI en examinant si les objectifs visés par ce groupement sont toujours d'actualité. La réflexion doit-être menée d'une part par rapport aux enfants de Muel et leurs familles et d'autre part, par rapport aux enfants de St Maugan et leurs familles. Elle nous permettra de faire le point sur les aspects positifs et négatifs, et de juger de la nécessité ou non de continuer ce regroupement.

⇒ **Lotissement** : Projet route de Bléruais

Monsieur le Maire remet un projet de règlement aux conseillers pour qu'ils puissent l'étudier et y apporter leurs observations. Ce projet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

⇒ **Assainissement** : Etude faisabilité sur extension rue de Penhoët

Monsieur le Maire présente l'estimation du cabinet D2L concernant l'extension du réseau d'assainissement rue de Penhoët. Le montant des travaux serait de l'ordre de 55 315 €HT et prévoit de passer une canalisation sous la rivière. Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de revoir auprès du cabinet pour trouver une solution autre que le passage sous la rivière.

⇒ **Assainissement** : Projet d'acquisition de terrain rue du Moulin de la Hautière pour poste de relèvement à créer

Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de mettre une option sur une partie de ce terrain, de voir pour le prix de l'acquisition et demander une estimation pour la mise en place d'un poste de relèvement.

Divers :

⇒ **Décision modificative**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient d'apporter des modifications au budget Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°1

Investissement :

D 2318 – 10 (Travaux connexes) : + 4 000 €

D 2318 – 107 (Aménagement du bourg) : - 4 000 €

⇒ **Projets de centre d'enfouissement et d'usine de production de compost à GAEL (Point Clos)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 août 2004 concernant le futur centre de stockage de déchets ménagers de GAEL situé à Point Clos ; le conseil municipal à l'unanimité avait donné un avis défavorable au projet. Monsieur le Maire demande au nouveau conseil mis en place lors des dernières élections s'il souhaite prendre position par rapport à ce projet de centre d'enfouissement et également au projet d'usine de production de compost. Monsieur le Maire ajoute également que les communes de CONCORET et de GAEL ont pris position contre ces projets situés sur le site de Point Clos à GAEL.

Le Conseil Municipal demande l'abandon par le SMICTOM du Centre Ouest de ces projets situés sur le site de Point Clos à GAEL et souhaite que des mesures alternatives soit étudiées pour mieux répondre à la problématique du traitement des déchets (mise en place de la pesée embarquée, création de plates formes de compost communales, création de centre de stockage de petites tailles afin de responsabiliser les usagers, recherche de nouveaux sites...)

⇒ **Participation à l'école de musique du Pays de Brocéliande**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la lettre d'une famille se demandant pourquoi la commune n'adhérait pas au syndicat intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande. La participation pour une commune de la taille de MUEL serait de l'ordre de 4 600 € par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas adhérer au syndicat intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande.

⇒ **Terrain rue du Melier**

Voir avec Monsieur le propriétaire riverain s'il souhaite acquérir le terrain communal jouxtant son terrain.

⇒ **Train de Monsieur VIDAL**

Le fils de Monsieur VIDAL souhaite céder à la commune de la totalité du train électrique ayant appartenu à son père. Le conseil répond favorablement à ce don.